

## AVIS PUBLIC



### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 3 mars 2026, à 19h00, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

- Lot numéro 1 004 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-209 afin de régulariser, pour l'immeuble situé au **9151, boulevard Louis-H.-La Fontaine** :
  - l'empiétement du bâtiment existant, dans la marge avant adjacente au boul. Louis-H.-La Fontaine, à une distance de 7,3 m de la ligne avant, et ce, malgré la grille des spécifications de la zone I-209 et l'article 10 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une marge avant minimale de 7,6 m;
  - l'empiétement du bâtiment existant, dans la marge latérale gauche, à une distance de 4,4 m de la ligne latérale gauche, et ce, malgré la grille des spécifications de la zone I-209 et l'article 10 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une marge latérale minimale de 7,6 m.
- Lot numéro 6 608 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-402 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au **8210, boulevard Métropolitain** :
  - des équipements de jeu empiétant dans la marge avant, du côté de l'avenue de La Roche-sur-Yon, et ce, malgré que la ligne 16 du tableau de l'article 93 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) autorise seulement les équipements de jeu pour les garderies au-delà de la marge avant;
  - une clôture dans la marge avant, du côté de l'avenue de La Roche-sur-Yon, et ce, malgré que l'article 216 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) autorise seulement les clôtures dans les zones « C », « I », et « R » au-delà de la marge avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 13 février 2026.

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement